



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service de la sécurité civile et militaire
Office cantonal du feu

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär
Kantonales Amt für Feuerwesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Destinataires Responsables de l'assurance qualité, œuvrant en Valais

Auteurs Office cantonal du feu, section prévention

Date 25 février 2025

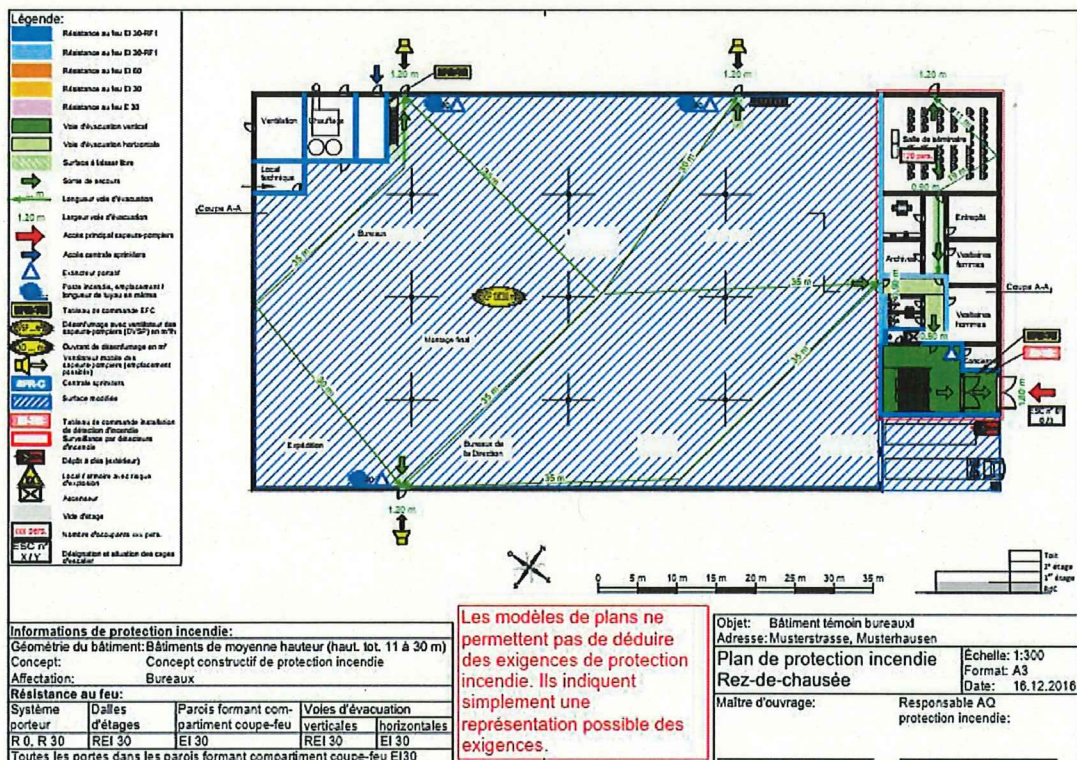
Assurance qualité en protection incendie, dès le 01.03.2025

Fil rouge pour la rédaction

Nous tenons à préciser que le but est de simplifier la procédure pour les requérants, et pour toutes les personnes travaillant dans l'assurance qualité en Valais. Ce fil rouge a pour objectif de préciser les points importants, en lien avec la Note explicative n° 4 du 1^{er} mars 2025

Sont attendus : un plan de chaque étage et une coupe du bâtiment et des façades, avec indication des exigences des matériaux utilisés, un plan de situation indiquant les distances et les accès pour les sapeurs-pompiers (adaptés à l'objet).

Voici un bon exemple (pour un étage) des plans attendus :



Cet exemple est tiré du GPI AEAI 2003-15

Au besoin, les exigences légales et contractuelles liant le RAQ et le maître d'œuvre feront l'objet d'un document séparé, qui sera conservé par le RAQ, mais qui ne sera pas remis à l'Autorité.

Nous demeurons à disposition pour tout complément d'information.



Philipp Hildbrand
Chef d'office



Patrick Fleury
Chef section prévention